



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023- 086 ter**

Publié le 1^{er} mars 2023

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 27 février 2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif prévu à l'article L.333-2 du code rural et de la pêche maritime

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

arrêté modificatif N° 3 du 1^{er} mars 2023 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme

DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE GRAND-NORD DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision du 1^{er} mars 2023 portant délégation de signature à la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la justice

**Arrêté préfectoral fixant le seuil d'agrandissement significatif
Prévu à l'article L. 333 -2 du code rural et de la pêche maritime**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 312-1, L. 333-2, L. 333-3, R. 333-1 et R. 333-2 ;

Vu la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles ;

Vu l'avis de la chambre régionale d'agriculture du 13 février 2023 ;

Considérant la pertinence d'une approche cohérente entre la fixation du seuil d'agrandissement significatif pour application de la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires et le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) publié par arrêté du 13 juillet 2022 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le seuil d'agrandissement significatif prévu à l'article L. 333-2 susvisé, est fixé par territoire présentant une cohérence en matière agricole au sens de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 susvisé.

- Pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le seuil est égal à 140 hectares.
- Pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, le seuil est égal à 200 hectares.

Article 2

Le seuil d'agrandissement significatif est réexaminé tous les deux ans.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les préfets des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme, les directeurs départementaux des territoires et de la mer et les directeurs départementaux des territoires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **27 FEV. 2023**


Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**ARRÊTÉ modificatif n° 3 du 1^{er} mars 2023
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 27 juin 2022 et 10 février 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 14 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Monsieur Stéphane SERY (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 1^{er} mars 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

DECISION

portant délégation de signature

à la Délégation interrégionale Grand-Nord du Secrétariat général du ministère de la justice

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

Vu la convention de délégation de gestion entre l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Délégation interrégionale du Secrétariat général Grand-Nord

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse en application des délégations de gestion visées supra par la Délégation interrégionale du Secrétariat Grand-Nord.

Article 2 : Délégation est donnée à l'effet d'exercer dans le progiciel de traitement des déplacements temporaires Chorus DT, le rôle de gestionnaire valideur (GV) aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 2 pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Nord, pour l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse en application des délégations de gestion visées supra par la Délégation interrégionale du Secrétariat Grand-Nord.

Le gestionnaire valideur est chargé de la validation des états de frais (EF) et de leur transmission vers le progiciel Chorus. Le détenteur du rôle GV dans l'application Chorus DT peut demander la révision d'un EF.

Le traitement des dépenses liées aux déplacements temporaires s'effectue hors SFACT selon un mode classique de la gestion de la dépense.

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD



Article 3 : La délégation de signature doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, conformément aux profils définis pour chacun des agents.

Article 4 : Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local

Article 5 : Cette décision abroge et remplace la décision du 16 mai 2022.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} mars 2023.

La Déléguée interrégionale Grand-Nord du secrétariat général du ministère de la justice



Nathalie LEURIDAN

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031
59043 Lille Cedex
www.justice.gouv.fr

ANNEXE 1

LISTE DES AGENTS BENEFICIAINT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE D'ORDONNATEUR

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
TAMIEZAN Didier	Attaché principal d'administration	Titulaire	Adjoint au chef du département	Programmes 107-182-348-362-912
PEERE Isabelle	Secrétaire administratif du grade 2	Titulaire	Responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
SPINETTE Gregory	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
LEFORT Amandine	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
LEGRAND Dany	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Adjoint au responsable de Pôle, Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
CHOCHOI Frédéric	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
ZAMPAGLIONE Antonina	Secrétaire administratif du grade 1	Titulaire	Valideur Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
DE AZEVEDO Aurélie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
BLEUSEZ Coralie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
BRIDELANCE Catherine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
DRIEUX Christelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
FAUCOEUR Muriel	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
KHEZAMI Naouelle	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
DERUYCK Jean-Luc	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
WAEKENS Amandine	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
EL MORABET Nadia	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
WISEUR Géraldine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
MARTEL Virginie	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
CANY Antonia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
POCCHIO Stéphane	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
MARTIN Arnaud	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
FINET Claudine	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
ZAÏDI Saïda	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912
OUALI Leïla	Adjoint administratif	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Programmes 107-182-348-362-912

ANNEXE 2

LISTE DES AGENTS AYANT LE ROLE GESTIONNAIRE VALIDEUR (GV) DANS CHORUS DT

M. TAMIEZAN Didier, adjoint au chef du DAEBE (Gestionnaire Valideur)

Mme. PEERE Isabelle, secrétaire administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme LEFORT Amandine, secrétaire administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme ZAMPAGLIONE Antonina, secrétaire administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme DRIEUX Christelle, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme BRIDELANCE Catherine, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme BLEUSEZ Coralie, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme DE AZEVEDO Aurélie, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme FINET Claudine, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

M. MARTIN Arnaud, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)

Mme OUALI Leïla, adjoint administratif (Gestionnaire Valideur)